



Déclaration de la CGT à la F3SCT du 19 mai 2026

Monsieur le Président,

2,41. Dans quelques jours, le 1^{er} juin, le SMIC va augmenter de 2,41%. 2,41% d'augmentation, cela représente combien en euros sonnants et trébuchants ? 34,82 euros net ! 34,82 euros soit moins qu'un demi plein d'essence.

Et pour les fonctionnaires ? Et pour le point d'indice ? Que propose le gouvernement ? Rien ! Absolument rien.

Conséquence : Les grilles vont des fonctionnaires vont être rattrapées par la hausse du Smic. Les dix premiers échelons du premier grade de la catégorie C sont en dessous du Smic, donc les agents vont rester 19 ans sans augmentation de salaire. Vous avez bien entendu : 19 années sans augmentation du traitement indiciaire.

Mais ce sont donc toutes les catégories de fonctionnaires- A, B et C- qui vont une nouvelle fois voir leur pouvoir d'achat s'effondrer.

Avez-vous entendu des employeurs territoriaux s'indigner d'une telle maltraitance gouvernementale des fonctionnaires ? Nous, non !

A commencer par l'autorité territoriale du CNFPT dont le silence sur l'effondrement du pouvoir d'achat des agents du CNFPT nous estomaque.

Cette situation ne peut plus durer.

D'autant que le gouvernement prévoit 36 milliards d'euros de plus pour son économie de guerre. Nous l'avons déjà dit, je sais. Et vous nous avez déjà dit que nous l'avons déjà dit. Mais la CGT continuera à marteler son opposition à la spirale de l'économie de guerre dans laquelle le gouvernement prétend nous embarquer.

Les mesures sur télétravail exceptionnel que nous avons approuvées constituent une mesure compensatrice. Mais, pour la CGT, elles ne répondent pas à la question majeure : l'indispensable, la nécessaire, l'urgente augmentation des rémunérations des agents du CNFPT.

Face à la vague de colère qui est en train de monter dans le pays – donc dans notre établissement- les employeurs locaux vont devoir prendre des mesures.

Le Conseil d'administration du CNFPT se réunit le 24 juin ; il doit prendre des mesures d'urgence pour répondre à la situation salariale.

Pour le CIA : appelez-le comme vous vous voulez – CIA plancher, prime carburant, prime exceptionnelle...- mais le CIA de juillet doit être au minimum de 1.000 euros pour tous les agents.

Pour le régime indemnitaire : si le SMIC augmente de 34,82 euros nets par mois, le régime indemnitaire doit au minimum lui aussi augmenter de 34,82 euros nets par mois au 1^{er} juin.

Ce sont nos revendications et nous entendons mobiliser nos collègues sur ces revendications salariales urgentes et nécessaires.

Concernant les sujets à l'ordre du jour de cette séance de la F3SCT, nous reviendrons dans le détail de la séance sur notre analyse de la situation actuelle de l'établissement, nos préoccupations et nos attentes.

Nous souhaitons toutefois dans cette déclaration préalable revenir sur 4 questions principalement.

Les modalités de saisine des registres santé et sécurité.

Comme nous l'avons exprimé dans l'une de nos vidéos de bilan de mandat, le registre santé et sécurité est un outil majeur pour alerter sur la dégradation des conditions de travail des agents et il est très important que les agents se l'approprient. Donc toute disposition restrictive à l'appropriation de ce registre par les agents conduit à affaiblir le rôle de la F3SCT.

La démarche « Agir sur la qualité de vie au travail ».

Ce dossier a été le principal dossier du mandat. 3 ans après, où en sommes-nous ? Le problème de la charge d'activité reste entier dans les structures avec d'une part des mesures de « stop and go » de l'activité et d'autre part les limitations à la politique de remplacements des agents absents. La direction générale évoque régulièrement une « tendance baissière de l'activité ». Ce n'est pas la réalité vécue par nombreux de nos collègues ; et quand la direction générale évoque la perspective d'une « industrialisation de la formation professionnelle », bien des collègues s'inquiètent en craignant « une industrialisation de la souffrance au travail et des RPS ».

La synthèse du rapport sur la situation des antennes du CNFPT.

Ce rapport est un document utile car il permet de rassembler quelques-uns des constats que nous avons faits à travers la visite de nombreux sites au cours de ce mandat, en différenciant les antennes de moins de 5 agents et les antennes de plus de 5 agents, les antennes dans sièges actuelles des délégations régionales et les antennes dans les anciens sièges des délégations régionales. Ce rapport permet d'avoir une évaluation – partielle mais instructive- des conséquences de la réorganisation des services. Mais au-delà de certains constats, quels enseignements tirer ? Quelle analyse établir entre « travail prescrit », « travail réel », « travail attendu » ? Quelles régulations managériales (au pluriel) dans les nouvelles configurations de la délégation régionale ? Les enseignements d'une situation conflictuelle dans une antenne de Bourgogne Franche Comté permettront-ils d'éviter d'accentuer la situation de crise dans une antenne du Grand Est ? A cette question, la réponse est dans le camp de l'autorité territoriale. .

La réorganisation des services des missions apprentissage.

La situation vécue par nos collègues de l'apprentissage nous alerte tout particulièrement. L'autorité territoriale justifie les mesures prises par la baisse des financements de l'Etat sur cette mission. Admettons. Mais comme en témoigne le registre santé et sécurité, la manière dont nos collègues ont été informés de cette restructuration a été un choc pour eux. Elle a généré d'importants RPS et les mesures d'accompagnement ne permettent ni de prévenir autant qu'il le faudrait les RPS, ni de garantir leur situation administrative et statutaire. Nous reviendrons dans le détail sur cette question dans les travaux de cette séance.

Nous pourrions évoquer dans cette déclaration liminaire bien d'autres questions que posent nos collègues : les CFPM, les conséquences de l'Intelligence Artificielle sur nos missions, le futur SI formation, les incertitudes sur l'activité des Instituts...

Nous ne saurions terminer sans évoquer la bataille en cours pour l'annulation de la mesure de plafonnement des recettes du CNFPT. Nous avons pris connaissance de la réponse du ministre des Comptes publics à une sénatrice du groupe communiste et républicain. Un ministre qui qualifie de « taxe » les recettes du CNFPT, c'est donc un ministre qui ne fait pas la différence entre une taxe et une cotisation, ce que tout étudiant en 1^{ère} année de droit apprend en cours de finances publiques. A la brutalité et au caractère anti-démocratique de cette mesure s'ajoute désormais la nullité de sa légitimation. On a envie de dire au normalien David Amiel, et au licencié en droit. Sébastien Lecornu : « Ce n'est pas brillant ». Elèves Lecornu et Amiel : Zéro pointé !

Face à tant d'incompétence, cela ne peut que renforcer notre détermination à combattre pied et pied la politique gouvernementale du plafonnement des recettes du CNFPT.

La semaine dernière nos camarades d'Ile de France faisaient signer les stagiaires du CNFPT à Montigny le Bretonneux ; ce matin même c'est à Aix que nos camarades des Bouches du Rhône sont en train de faire signer les stagiaires de l'antenne. Et tout au long du mois de juin, jusqu'à ce que le gouvernement cède, la CGT poursuivra sa campagne pétitionnaire : Annulation de l'article 135 de loi de finances ! Non au hold up des 45 millions d'euros !

